

Cercle de Mantas et du Mantois de Silence

25 février 2017, 85ème Cercle du Mantois, 8ème année.

Le Cercle de Silence

**Avec, ou sans papier,
l'étranger est une personne
la dignité de chaque personne
ne se discute pas,
elle se respecte**

Notre silence le crie

*est une action non violente, qui rassemble
régulièrement, dans un espace public, des hommes et
des femmes de divers horizons et de toutes convictions
philosophiques, religieuses et politiques.
Il s'agit d'alerter les citoyens sur le sort réservé aux
personnes étrangères venues en France pour mieux
vivre ou sauver leur vie.*

Par notre participation au Cercle de Silence :

Nous voulons dénoncer les traitements inhumains et dégradants réservés aux migrants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle, les humiliations liées aux contrôles et « interpellations au faciès »

Nous voulons dénoncer les obstacles administratifs qui visent à rendre de plus en plus difficile l'obtention d'un titre de séjour et qui forcent les personnes à vivre et à travailler dans la peur et la clandestinité.

Nous refusons les lois de plus en plus contraignantes et les suspicions dont sont victimes les demandeurs d'asile qui sont exposés à de graves dangers dans leur pays d'origine.

Nous refusons les conditions de vie dans les centres de rétention administrative, les zones d'attente des aéroports et, avant tout, leur existence.

Nous refusons que soient adoptées et appliquées en notre nom des décisions (lois, décrets, circulaires) qui brisent des vies humaines, des couples, des familles et maintiennent des personnes dans la peur et l'absence de tout projet.

Nous voulons que la France reste un pays d'accueil, sans cesse enrichi et transformé par l'apport de personnes venues du monde entier, une France où il est possible de vivre ensemble.

***Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons
à rejoindre le Cercle de Silence du Mantois,
entre 11h et midi, le 4ème samedi de chaque mois,
place Saint Maclou à Mantas-la-Jolie.***

Prochains rendez-vous : 25 mars, 22 avril, 27 mai, 24 juin, 22 juillet, 26 août ...
cerclesilencemantes@yahoo.fr

Le Cercle de Silence est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres de : Ligue des Droits de l'Homme, Pastorale des Migrants, Réseau Chrétiens-immigrés, RESF (Réseau Education sans Frontières), Equipe paroissiale d'accueil des migrants, ACO Action Catholique, Secours Catholique, ASTI (association de solidarité avec les travailleurs immigrés), CCAM (communauté chrétienne africaine de Mantas), DAL (Droit Au Logement), DDEN (délégués départementaux de l'Education Nationale), EGC (Ensemble pour une Gauche Citoyenne), CRIC (collectif de réflexion et d'initiatives citoyennes).

Ne pas jeter sur la voie publique

LES MINEURS DE RETOUR A CALAIS

Il y a trois mois, lors de la destruction du bidonville de Calais, 1952 jeunes mineurs qui cherchaient à passer en Angleterre pour rejoindre un parent ont été recensés et répartis provisoirement dans des centres d'accueil, en attendant que les autorités britanniques examinent leurs demandes. Après en avoir accepté 860, le Royaume-Uni a mis fin au transfert des mineurs en décembre.

La CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme) demande que ceux qui restent en France soient rapidement pris en charge par la Protection de l'Enfance mais plus de 150 de ces jeunes ont déjà quitté les centres qui les hébergeaient pour retourner vers Calais et tenter, à nouveau, le passage clandestin vers l'Angleterre.

Sur place, la police est très présente et les consignes sont très claires : empêcher à tout prix que se reconstitue un point de fixation. Les jeunes sont donc en perpétuelle fuite : « *La police nous fait beaucoup souffrir. Dès qu'on s'installe, ils viennent nous chasser, on doit courir, laisser nos affaires et ils nous prennent nos duvets même quand il fait très froid* ». Les associations encore présentes comme Utopia 56 ou le Secours Catholique ne peuvent que constater que, pour ceux qui sont revenus, la situation est pire qu'avant.

D'après la Croix 02/02/2017

DE REVES ET DE PAPIERS

547 jours avec les mineurs isolés étrangers.



Rozenn Le Berre a travaillé comme éducatrice pendant un an et demi dans un service d'accueil pour de jeunes exilés arrivés en France sans leurs parents. De cette expérience, elle a tiré un récit littéraire à deux voix.

La première, la sienne, est confinée à l'espace de son bureau et se fait l'écho de ces jeunes qui traînent des valises de souvenirs acides, mais que la fureur de vivre maintient debout. « *Je implore toi s'il vous plaît dormir couloir.* » Ces mots, Mirjet ne me les dit pas. Il les écrit en albanais sur l'ordinateur et c'est Google Traduction qui me les dit.

La seconde relate le voyage éprouvant de Souley, un jeune Malien qui doit arriver en France avant ses dix-huit ans.

Ce livre propose d'aller à la rencontre de jeunes filles et garçons malmenés par l'exil et le labyrinthe administratif français, mais qui parviennent petit à petit à se reconstruire, à sourire et danser, à ne plus avoir peur. A vivre au lieu de survivre.

Editions La Découverte

LA PROTECTION DES MINEURS « NON ACCOMPAGNES »

Un mineur non accompagné ou « isolé » est un mineur qui n'a pas de responsable légal sur le territoire national et personne pour le prendre en charge effectivement (l'adopter, par exemple).

La loi qui régit la Protection de l'Enfance ne fait pas de différence entre un mineur français et un mineur étranger mais la pratique est malheureusement tout autre.

En invoquant des raisons budgétaires, nombre de Conseils départementaux qui sont chargés de cette protection dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, cherchent à limiter au maximum le nombre de mineurs pris en charge. Lors de l'évaluation du jeune, sa minorité et son isolement sont remis en cause : déni des actes d'état civil présentés et recours systématiques aux tests osseux pour déterminer l'âge, alors que ces tests sont reconnus peu fiables par les scientifiques, remise en cause de la situation « d'isolé » car le jeune a des habits propres ou a trouvé de l'aide auprès d'associations...

Et, si la prise en charge est décidée, le jeune est souvent hébergé dans un hôtel et laissé à lui-même, sans aide à la scolarisation et avec un suivi éducatif symbolique.

Pourquoi traiter de façon si inhumaine de jeunes adolescents alors que l'expérience montre que les jeunes correctement pris en charge font des études sans problème et travaillent ensuite, en général dans des métiers où l'on manque de main-d'oeuvre.